

Informations relatives au dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes - Changeurs manuels

Tableau BLANCHIMENT B4 - Déclaration statistique annuelle

Dénomination sociale (*personne morale*), civilité, nom et prénom, nom commercial (*personne physique*) :

Adresse du siège social (*personne morale*), adresse du domicile et adresse du lieu principal d'exploitation si elle est différente de celle du domicile (*personne physique*) :

N° SIREN :

N° Question	Données concernant l'année écoulée	Données
1	Date de clôture de l'exercice comptable (jour/mois/année)	
2	Montant des achats de devises effectués pendant l'exercice clos	
3	Montant des ventes de devises effectuées pendant l'exercice clos	

Nom et fonction du signataire :

Date :

Signature :

Les données recueillies font l'objet d'un traitement automatisé nécessaire à la gestion des informations reçues par le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel (SGACP), concernant la déclaration statistique mentionnée à l'article 8 de l'arrêté du 10 septembre 2009 relatif à l'activité de changeur manuel.

Les destinataires des données sont le Secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints de l'ACP, les agents de la direction des affaires juridiques et de la direction des agréments, des autorisations et de la réglementation du SGACP, de la direction générale des Douanes et Droits indirects, de Tracfin, de la délégation au contrôle sur place des établissements de crédit et des entreprises d'investissement de la Banque de France, des succursales de la Banque de France et les services de contrôle interne.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées disposent d'un droit d'accès (article 39) et de rectification (article 40) des données à caractère personnel qui les concernent. Ce droit d'accès s'exerce par courrier postal accompagné de la photocopie d'un document d'identité portant la signature de la personne auprès du service du droit de la lutte anti-blanchiment et du contrôle interne du Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel (61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09).